



N°40
29/11/2018



Animateurs filières

Céréales à paille

Sylvie DESIRE / FDGDON 64

sylvie.desire@fdgdon64.fr

Suppléance : ARVALIS
a.carrera@arvalis.fr

Maïs

Philippe MOUQUOT / CDA 33

p.mouquot@gironde.chambagri.fr

Suppléance :

FDGDON 64 / ARVALIS
sylvie.desire@fdgdon64.fr
a.pevhorque@arvalis.fr

Oléagineux

Quentin LAMBERT / Terres

Inovia

q.lambert@terresinovia.fr

Prairies

Patrice MAHIEU / CDA 64

p.mahieu@pa.chambagri.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre Régionale
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs 87000
LIMOGES

Supervision site de Poitiers

**Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.**

**Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Grandes cultures N°X
du JJ/MM/2018 »**

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS



Edition **Aquitaine**

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Colza

- Charançon du bourgeon terminal : risque faible sur l'ensemble du territoire.
- Larve de grosse altise : risque faible.

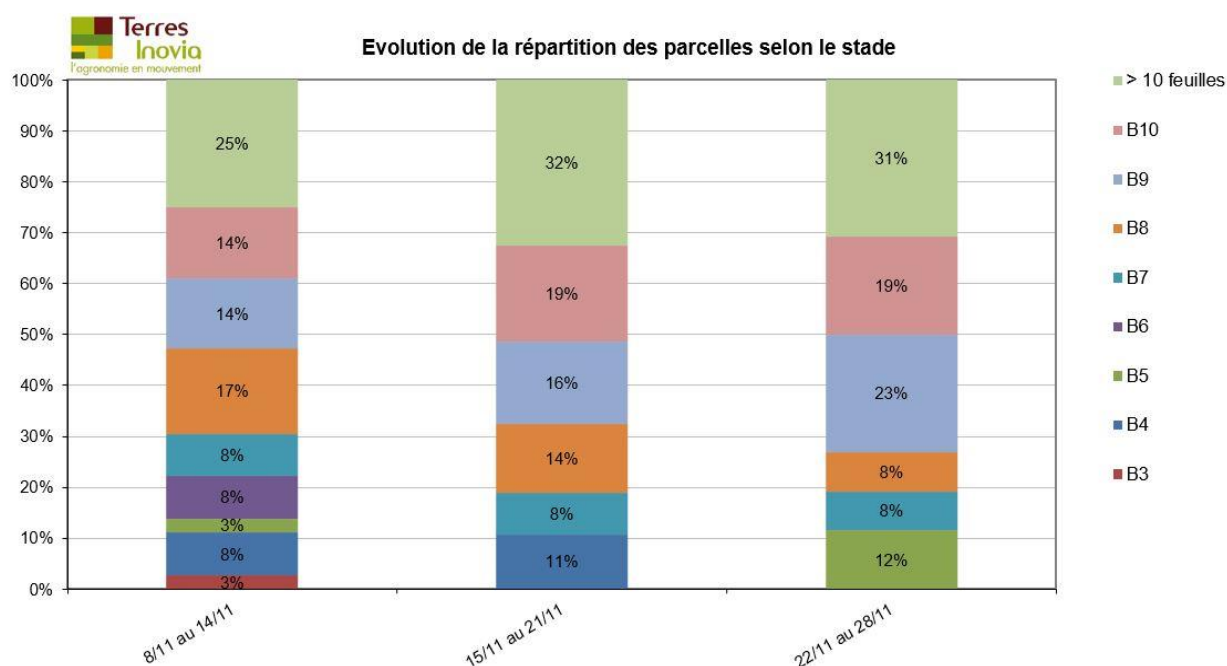
ANALYSE DE RISQUE ELABOREE A L'ECHELLE DES TERRITOIRES AQUITAINE & OUEST OCCITANIE

Le réseau d'observations colza de la Surveillance Biologique du Territoire (SBT) est actuellement constitué de 56 parcelles. L'élaboration de l'analyse de risque 2018-2019 sera assurée sur les territoires Aquitaine et Ouest-Occitanie grâce à des parcelles fixes qui feront l'objet d'observations hebdomadaires. Au cours des sept derniers jours, **26 parcelles** ont fait l'objet d'une observation.

• Stades phénologiques et état des cultures

L'entrée dans la période hivernale se confirme cette semaine. Les températures sont fraîches mais cachent de fortes amplitudes thermiques journalières lorsque le temps est dégagé. Depuis le début de la semaine, la pluie est revenue sur le territoire. Ces conditions sont moins propices à la croissance de la culture. Les parcelles les plus avancées ont désormais dépassé le stade B10 (BBCH19) et celles plus tardives sont au stade B5 (BBCH15).

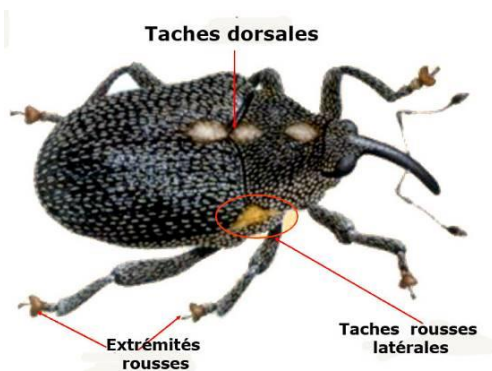
Ces conditions météorologiques, normales pour la saison, entraînent une pause hivernale du BSV colza Aquitaine et Ouest Occitanie. La reprise se fera début février.



R

Rappel: un stade est atteint dans une parcelle lorsque 50% des plantes l'ont atteint.

• Charançon du bourgeon terminal

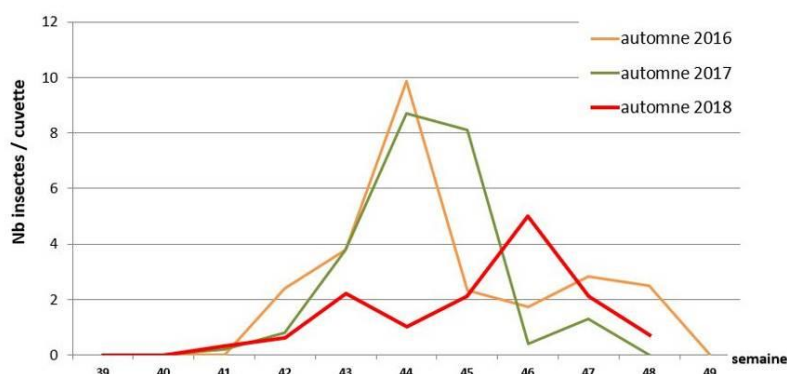


Critères de reconnaissance du CBT (Terres Inovia)

Comparaison pluriannuelle de la dynamique de piégeage du charançon du bourgeon terminal (CBT)

Nb moyen de CBT / cuvette (avec valeurs nulles)

Suivi BSV colza sur Aquitaine et Ouest Occitanie



Les charançons du bourgeon terminal sont beaucoup moins détectés dans les réseaux Aquitaine et Ouest Occitanie. Les piégeages significatifs (> à 5 individus) sont observés dans 1 parcelle dans le Tarn-et-Garonne.

La prise en compte du BSV (vision territoriale) et la surveillance de la cuvette en végétation sont primordiaux pour évaluer le risque.

Période de risque : du développement des premières larves jusqu'au décollage du bourgeon terminal (BBCH31). **La lutte contre les larves étant impossible, c'est l'arrivée des adultes qui signale le**

début de la période de risque (quel que soit le stade du colza).

Seuil indicatif de risque : Il n'y a pas de seuil pour le charançon du bourgeon terminal. Étant donné la nuisibilité potentielle de cet insecte, il est considéré que **sa seule présence** sur les parcelles constitue un risque. Par contre, les femelles sont rarement aptes à pondre dès leur arrivée sur les parcelles. La durée de maturation est variable mais on retient souvent un délai de **8 à 10 jours** après les 1^{ères} captures significatives.

Évaluation du risque : **risque faible sur l'ensemble du territoire.**

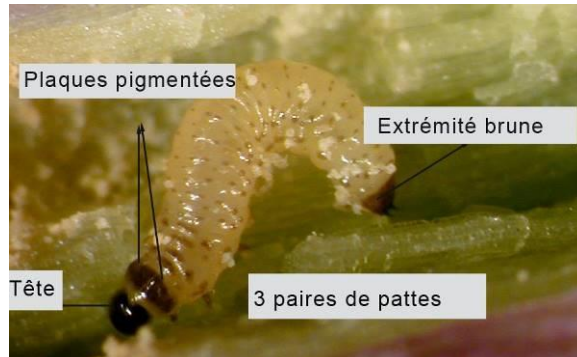
Le pic de vol a eu lieu il y a deux semaines (11, 12 et 13 novembre). Généralement les femelles sont aptes à pondre au bout de 8 à 10 jours après les 1^{ères} captures significatives, le risque est donc dépassé à ce jour.

• Larve de grosse altise

Des larves de grosse altise sont observées sur le réseau, dans 2 parcelles cette semaine et avec une faible proportion de plantes touchées (5%). Depuis deux semaines, des larves ont été observées dans l'Aude, la Dordogne, la Haute-Garonne, le Gers, le Lot-et-Garonne et le Tarn-et-Garonne. L'arrivée des grosses altises adultes a été tardive. De plus, les conditions sèches jusqu'à la mi-octobre n'ont pas été propices à la ponte (phénomène de rétention des femelles adultes) et à l'éclosion des œufs (dessiccation).

Période de risque : du stade rosette jusqu'au décollage du bourgeon terminal.

Seuil indicatif de risque : 70% des plantes avec au moins une larve au stade rosette.



Larve de grosse altise (photo Terres Inovia).

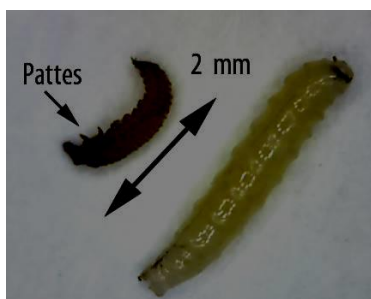
Évaluation du risque : **risque faible.**

L'évaluation du risque doit se faire à la parcelle, en observant, par prélèvement, la présence de galeries. Cette année, une minorité de parcelles présentent de belles biomasses. Les gros colzas sont moins exposés à une migration rapide des larves dans le cœur des plantes, et donc moins à risque. Un certain nombre de colzas sont encore chétifs donc davantage concernés par le ravageur.

Simulation du cycle de développement des larves de grosse altise.

A partir des données météorologiques de l'année et de prévisions basées sur des moyennes pluriannuelles, il est possible de définir le cycle d'évolution de l'insecte pour une date théorique de début de vol. Les larves âgées (stade larvaire L3) sont celles qui présentent le risque le plus élevé, car ce sont les meilleures candidates à la migration vers le cœur de la plante et à la destruction du bourgeon terminal.

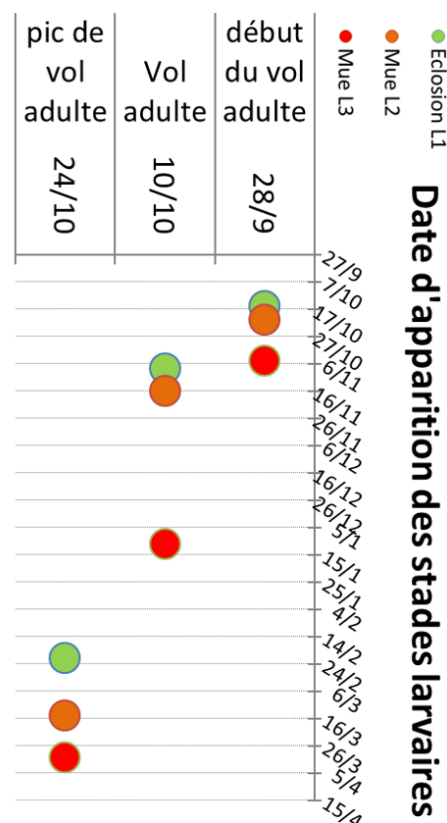
Réalisée à partir des données météo de la station d'Auch, la simulation du cycle de développement des larves montre que cette année, l'activité des grosses altises adultes a démarré dès la fin du mois de septembre. Les larves L3 devraient être observées depuis le début du mois de novembre, or, nous avons peu d'observation de larves à ce jour. Les conditions météorologiques, sèches sur une grande partie du mois d'octobre, n'ont pas été propices à l'éclosion des œufs. Néanmoins, il est fortement recommandé d'évaluer la présence de larves à la parcelle, et d'effectuer des contrôles toutes les 2 semaines.



Comparaison larve de grosse altise (à gauche) et larve de diptère peu nuisible (à droite)
(photo Terres Inovia)



Stades larvaires des grosses altises
(photo Terres Inovia)



• Phoma

Cette semaine, cinq parcelles présentent des symptômes de phoma. L'intensité de ces symptômes est faible, égale à 25% de plantes avec macules. Les départements touchés depuis le début de l'automne sont l'Aude, la Dordogne, la Haute-Garonne, le Gers, les Landes, le Lot-et-Garonne, le Tarn et le Tarn-et-Garonne. Il n'y a pas de corrélation entre la présence de cette maladie sur feuilles à l'automne et sa présence au collet au printemps. Le risque peut être considéré comme nul à ce jour. Le seul levier contre le phoma est le choix variétal.

Évaluation du risque : risque nul.

Le prochain BSV Colza paraîtra début février 2019

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Centre et Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes : Act'Agro, AREAL, ARVALIS Institut du Végétal, ASTRIA64, CDA 24, CDA 33, CDA 40, CDA 47, CDA 64, CETA de Guyenne, Terres Inovia, Terres conseils, Ets Sansan, Euralis, FDGDON 64, FREDON Aquitaine, GRCETA SFA, Groupe Maisadour, La Périgourdine, Lur Berri, SCAR. Sodepac. Groupe Terres du Sud. Viti Vista

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".